



Editorial

Eviter les brassages d'air

Dans le cadre de sa politique énergétique, qui vise à couvrir 20% des besoins de sa population en 2020, la

Municipalité d'Yverdon-les-Bains souhaite investir dans un projet solaire photovoltaïque sur le site de la STRID (lire en page 6). Dans son préavis, l'Exécutif de la Cité thermale propose de substituer cette installation aux éoliennes de Cronay, «compte tenu des résistances rencontrées dans la population.»

En lisant ces quelques lignes, je n'ai pas pu m'empêcher d'établir un parallèle avec le projet éolien du restoroute de Bavois. Contrairement à celui de Cronay, qui a bénéficié de l'accord du Canton en mai 2013, il n'avait pas été retenu dans la planification cantonale. Lors de mes conversations avec les différents acteurs concernés par les éoliennes bavoisannes, ces derniers s'avouaient quelque peu surpris du faible poids donné à «l'acceptation locale» dans la procédure d'intégration des sites



**LUDOVIC
PILLONEL**
JOURNALISTE

destinés à produire de l'énergie à base de vent. Daté de juillet 2013, le document «directives cantonales pour l'installation d'éoliennes d'une hauteur totale supérieure à 30 mètres» place ce critère parmi neuf autres. Les trois principaux, qui font l'objet d'une attribution de points, sont le potentiel énergétique (pondération de 50%), le paysage (25%) et l'impact environnemental (25%).

Le piétinement de projets éoliens, dont la valeur en terme de production d'énergie a été établie, prouve pourtant que, pour éviter tout brassage d'air, la garantie préalable d'un plébiscite populaire est vitale. ■